

<http://www.pierrealainmillet.fr/Oui-garantir-la-place-urbaine-de-l>



Conseil de la Métropole du 21 Mars 2016

Oui, garantir la place urbaine de l'industrie lourde !

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 21 mars 2016

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération marque une étape majeure d'une longue et fructueuse démarche pour tous les acteurs associés. Il s'agit de créer les meilleures conditions possibles pour le maintien, le développement, et le renouvellement de l'industrie de la vallée de la chimie. Il y a bien sûr de nombreuses questions économiques, technologiques, sociales, à résoudre pour cela, mais bien entendu, il y a une question première sans laquelle aucune autre ne peut être résolue, celle de la sécurité des installations et de leur impact sur les riverains.

C'est pourquoi nous nous félicitons de cette délibération et que nous partageons les réserves transmises au préfet, tout en renouvelant une remarque de notre groupe.

Car le Plan de prévention des Risques technologiques de la vallée de la chimie est une réponse publique, partenariale, accessible aux citoyens, pour assurer la maîtrise collective des risques et de leurs impacts, mais il souffre depuis le début d'une séparation entre le travail sur ce qui se passe dans l'usine, et celui sur l'impact en dehors de l'usine. Nous ne voyons du travail effectué entre l'état et l'entreprise que les cartes d'impact que nous prenons en compte, et qui nous conduisent à privilégier des actions de réduction des risques pour réduire les cartes. Nous pensons qu'un lien plus étroit entre l'entreprise et les communes, donc entre les salariés et les habitants, aurait été un plus pour mieux comprendre et orienter les réflexions sur ces risques. C'était ailleurs l'esprit des « Entretiens Serge Tarrassioux » qui étaient organisés à Pierre-Bénite avant 2014.

La maîtrise des risques industriels est évidemment essentielle dans des sites classés comme ceux-ci, mais elle montre qu'il est possible de renverser la tendance historique à la fuite de l'industrie de l'espace urbain. C'est un enjeu insuffisamment abordé dans notre PLU-H d'ailleurs. Et de fait, la ville de Lyon continue de se déindustrialiser. L'affaire est malheureusement réglée pour l'ex site Brandt, nous sommes inquiets du site de Schneider dans le 8e, comme du site Bosch de Vénissieux. Et le départ des ateliers de la SNCF d'Oullins sera encore un coup porté à la présence des métiers de l'industrie dans le Grand Lyon. Peut-être que le maire d'Oullins pourra avec la SNCF à la spéculation foncière, en assurant le maintien non seulement d'activités économiques, mais d'activités industrielles. Un ouvrier, ça peut être moderne et urbain !

J'en profite, monsieur le président pour vous donner des nouvelles des salariés d'ex ALSTOM Energie dont je vous parlais en Décembre. Mon correspondant délégué syndical, que j'avais consulté sur ce projet, est en plein plan de licenciements. Car vous le savez, General Electric, contrairement à ses engagements, a confirmé en janvier le plan de 6500 suppressions d'emplois que j'avais évoqué, et je ne sais toujours pas quel avenir il donnera aux engagements d'ALSTOM dans le projet SUPERGRID. Sans doute me ferez-vous la réponse du célèbre Macron aux syndicats l'interpellant sur les 1500 suppressions de poste par GE en France, je cite « *Ce qui nous importe et ce qui va être le rôle du ministère de l'Economie, c'est de faire respecter les 1 000 créations de postes qui étaient prévues dans l'accord signé avec le gouvernement français* » + 1000 - 1500, on comprend bien que le président de la république peut attendre, et nous avec, la célèbre inversion de la courbe.

En tout cas, ce PPRT est un acte de résistance à cette désindustrialisation, même si nous considérons toujours que le financement public des investissements privés d'une entreprise est critiquable, quand celle-ci bénéficie déjà largement de largesses fiscales. Je rappelle les chiffres que je citais dans notre dernière séance : 16M€ du Crédit Impôt Recherche, 8.2 millions de CICE !

Nous partageons les réserves exprimées dans cette délibération qui sont toutes basées sur la nécessité justement de permettre la poursuite du développement urbain qui doit prendre en compte les risques et les cartes d'impact,

Oui, garantir la place urbaine de l'industrie lourde !

mais sans transformer ces zones en zones de non vie, au contraire. Personne n'imagine pouvoir supprimer l'A7, il faut donc des mesures d'information et de mise en sécurité des automobilistes. Il faut aussi assurer le projet de la voie cyclable Via Rhôna.

Le cas de l'île de la chèvre est illustratif. Le PPRT doit être équilibré et complet dans ses mesures. Il n'y a pas de risque 0 et on ne peut appliquer un principe de précaution aveugle qui serait le contraire d'un plan de prévention, mais nous devons collectivement prendre nos responsabilités. Chacun a en tête les drames d'AZF à Toulouse ou de la tempête Xynthia à La-Faute-Sur-Mer. Quand le PPRT interdit, car le risque évalué est jugé trop important, il doit créer les conditions du respect de l'interdiction, y compris dans la pédagogie nécessaire avec les usagers.

Nous insistons sur les réserves exprimées sur les mesures foncières pour des activités économiques, dont l'entreprise Champion. L'effort fait ces deux dernières années pour la réduction des risques de l'entreprise Arkema montre que des évolutions sont possibles. En ces temps de rigueur budgétaire, il ne serait pas sérieux de ne pas utiliser le délai restant dans les conventions pour construire des solutions alternatives aux mesures d'expropriation.

Enfin, nous renouvelons notre demande d'une annexe détaillant les mesures de recommandations et de prescription logement par communes, sachant que la délibération évoque les situations de Pierre-Bénite et de Feyzin, les plus impactées, mais que si j'ai bien compris, la ville de Vénissieux est concernée pour 14 logements en prescription.